



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

**RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO 21-286
CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES ET LA LOCATION DE COURTE DURÉE**

AVIS PUBLIC EST DONNE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté la résolution de contrôle intérimaire no 21-286 concernant l'abattage d'arbres et la location de courte durée;

Que ladite résolution peut être consultée au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ladite résolution entre en vigueur dès son adoption, conformément à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, article 112.

Donné à La Pêche, ce 8^e jour d'octobre 2021

M^e Sylvie Loubier
Greffière
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Me Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 8 octobre 2021.

M^e Sylvie Loubier
Greffière
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe